

Trait d'Union



Édite

Habitant(e)s de Grosbreuil,

Ce bulletin communal arrive avec le printemps qui annonce la venue des beaux jours et avec eux l'envie de se bouger, d'entreprendre....

Pour le conseil municipal, c'est aussi la période du vote du budget. Ce qui a été fait lors du Conseil Municipal du 1 avril. L'adjoint aux finances vous en fait un compte-rendu dans ce bulletin.

Depuis le début de ce mandat en 2014, le discours tenu était de ne pas augmenter le taux des taxes s'il n'y avait pas de réalisations ou projets importants. Ces derniers mois, nous avons entrepris des travaux engendrant des dépenses sur cette année et les années à venir. Vous trouverez en lisant ce bulletin un point d'étape sur les projets communaux en cours élaborés par le Conseil municipal et pour lequel les élus s'impliquent. Afin de maintenir l'équilibre de notre budget, le conseil municipal s'est résolu à voter une augmentation de 0.5% du taux des taxes.

En 2019, la fibre optique arrivera dans nos communes sur les points reconnus d'intérêt général comme la mairie, les écoles, le pôle santé, la zone artisanale. Ces travaux gérés par Vendée Numérique verront la pose de 3 armoires numériques dans le bourg.

Même si le parlement européen nous semble géographiquement loin, les décisions de Bruxelles ont de nombreuses répercussions sur notre quotidien. Alors, prenons le temps d'étudier les programmes proposés et n'oublions pas d'aller voter le 26 mai.

Comme tous les ans, si vous êtes nouvel arrivant à Grosbreuil, je vous invite à venir le vendredi 17 mai à 18h30 au pôle culturel. Une présentation de la commune vous sera faite par les associations et le conseil municipal.

A vous tous, je vous invite à réserver la journée du samedi 7 septembre. En effet, ce jour-là, une porte ouverte des bâtiments communaux aura lieu le matin. Les associations qui animent notre commune sont conviées à faire connaître leurs activités au cours de cette porte ouverte. Vous trouverez dans ce bulletin le déroulé de cette journée. A vous de venir découvrir le patrimoine bâti et le patrimoine vivant de votre commune.

Laissons-nous porter par la nature avec les jours plus longs et plus ensoleillés et profitons de tout cela pour vivre pleinement notre quotidien.

Bien cordialement,

M. DURAND

Sommaire

Avis aux habitants, Cinéma en plein air, Élections européennes, Paroisse, Journée Portes Ouvertes, Nouveaux tarifs de la salle polyvalente **2**

Arrivée de Manon Granet, Travaux et projets **3**

Compte-rendu des séances du CM ... **4 à 7**

Finances communales **8 à 9**

Familles rurales, Plateforme de compostage, Médiathèque..... **10**

Grosbreuil hier et aujourd'hui, A.R.C.E. .. **11**

Infos circulation, Nouveaux services et entreprises, École Saint Louis **12**



Accueil des nouveaux arrivants

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu **le vendredi 17 mai à 18h30 au pôle culturel.**

Mairie de Grosbreuil

Tél. : 02 51 22 69 75

E-mail : mairie.grosbreuil@wanadoo.fr

Site internet : www.grosbreuil.fr

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h.

Permanence urbanisme : le jeudi matin et sur rendez-vous le jeudi après-midi.

Avis aux habitants

Les beaux jours arrivent...

Respectons nos voisins

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils pouvant causer une nuisance sonore ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Pour le bien vivre de chacun d'entre nous, merci de respecter ces horaires.

Cinéma en plein air

Le cinéma en plein air aura lieu le vendredi 9 août à l'aire des Lavandières à 22h00. Le film reste à choisir.

Élections européennes

Le scrutin aura lieu le dimanche 26 mai de 8H00 à 18h00.

- Dans la salle du Conseil pour le bureau de vote N°1.
- Dans la salle du restaurant scolaire pour le bureau de vote N°2.

Obligatoire : se munir d'une pièce d'identité avec la carte électorale.

Paroisse, déplacement de la permanence

La permanence de la Paroisse précédemment assurée dans la maison GIRAudeau est transférée dans la sacristie de l'église. A cet effet, la commune a aménagé cette pièce avec notamment les sanitaires. Les réunions et rencontres, spécialement pour les sépultures, auront donc lieu à cet endroit avec accès par l'extérieur de l'église. Une boîte aux lettres réservée à la Paroisse est installée dans le sas d'entrée de l'église.



Journée Portes Ouvertes

**Avis à tous les habitants !
Connaissez-vous bien votre
Commune ?**

**Journée Portes Ouvertes à Grosbreuil
Le samedi 7 septembre à partir de 9h**

En matinée : Les bâtiments et aires publics seront ouverts au public pour découverte et visite. Vous y serez accueillis par les élus et les employés communaux.

Les associations seront présentes sur leur lieu d'activités pour se faire connaître et animer la journée.

Le midi : Apéritif à la Salle Polyvalente offert par la municipalité suivi du pique-nique apporté et partagé par tous.

Après-midi : Découverte des sentiers pédestres à travers une marche sur les chemins de la Commune ou jeux.

Prolongation avec partage des verres et des paniers

**Journée à vivre pour petits et grands
dans la convivialité !**

Nouveaux tarifs salle polyvalente

	SALLE POLYVALENTE + BAR	BAR SEUL
Particuliers de la commune		
Week-end*	260€	160€
1 j. en semaine en période scolaire	130€	80€
1 j. en semaine hors période scolaire		
jour férié		
Particuliers hors commune		
Week-end*	500€	300€
1 j. en semaine en période scolaire	250€	150€
1 j. en semaine hors période scolaire		
jour férié		
Associations communales ou ayant un rayonnement communal		
Week-end*	150€	70€
1 j. en semaine en période scolaire	80€	35€
1 j. en semaine hors période scolaire		
jour férié		
Rassemblement après une sépulture		
Particuliers commune ou hors commune	60€	30€
Groupes EHPAD, écoles, divers		
Utilisation tables et chaises le midi	30€	30€
Caution : double du tarif de location total + 30€ de caution tri		

* Remise et dépôt des clés en Mairie du vendredi à partir de 15h au lundi 8h30.

À NOTER :

Pour les particuliers commune, hors commune et les associations, des équipements supplémentaires sont louables le week-end et les jours fériés, ajoutez :

+ 40€ pour la chambre froide

+ 40€ pour la plonge

+ 120€ pour la cuisine + la chambre froide



Arrivée de Manon Granet

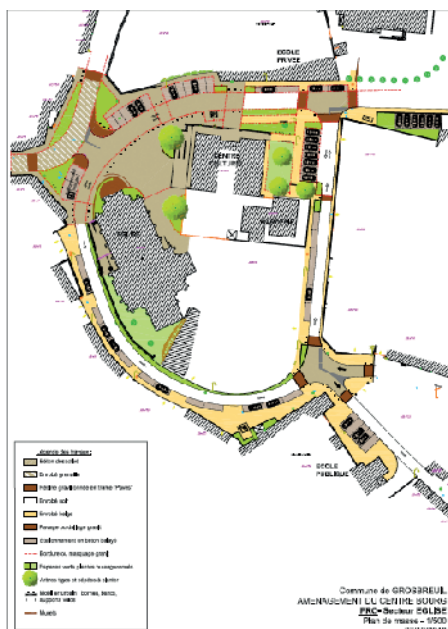
Après une expérience professionnelle dans le secteur privé ainsi qu'à la sous préfecture des Sables d'Olonne, Manon GRANET a rejoint le service administratif de la Mairie depuis le 2 janvier 2019.

En contrat de 20 heures hebdomadaires, Manon GRANET assure la gestion et le suivi des demandes d'urbanisme et de voirie ainsi que l'accueil de la Mairie les mercredi et vendredi matin.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions qu'elle assure avec efficacité et professionnalisme.

Travaux / Projets

Les projets de travaux pour 2019 seront dans la continuité des actions jusqu'alors menées.



- Rue de Bretagne : La fin du chantier est opérationnelle depuis maintenant plusieurs mois. Voici le tableau récapitulatif de ce projet :

- Coût des Travaux : 207 689,28€

- Subventions :

Contrat Vendée Territoire (Département) : 42 245,00€
FEADER (Région) : 24 000,00€

- Autofinancement : 141 444,28€

- Aménagement du centre bourg (Phase 2, 3,4) ; Secteur Eglise, Rue de la Rivière et Rue des lauriers :

Pour faire suite à l'aménagement autour de la mairie, 2019 verra celui autour de l'église. Dans la continuité de la mairie, c'est-à-dire avec le même visuel et les mêmes matériaux, nous mettrons en valeur l'église avec une meilleure visibilité. Nous permettrons aussi une accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour tous les bâtiments publics de ce secteur.

La circulation piétonne sera favorisée et celle des véhicules améliorée. En effet, le virage devant l'église sera légèrement modifié. Cette zone sera une zone 30 afin de permettre le croisement des véhicules. Les travaux pourraient commencer vers le mois de juin.

Assainissement :

Dans le bourg de Grosbreuil, il ne reste plus que 3 rues qui ne sont pas mises en réseau séparatif pour l'assainissement. Ceci va se faire cette année et concerne les Rues des Lingères, de l'Artisan et du Commerce.

Place des Meuniers :

Depuis l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet VALLEE, le projet se travaille avec la commune, les professionnels qui envisagent de s'y implanter et les bailleurs sociaux.

Construction La Garenne :

Pour faire suite à l'article présenté dans le dernier bulletin communal, la commission « La Garenne » continue sa réflexion et envisage la vente de plusieurs parcelles ouvertes à la construction. Le projet va se concrétiser dans les semaines à venir.

Plateau Multisports :

Depuis le début de ce mandat, nos jeunes nous ont demandé à plusieurs reprises d'installer un plateau multi-sports dans le secteur de la salle de sports et du terrain de foot. Le Conseil municipal a délibéré le 18 février 2019 pour lancer la consultation afin d'installer un plateau multi-sports. Cette consultation est lancée et dès que nous pourrons nous installerons ce plateau qui nous pensons fera le bonheur de nos jeunes.

Aire des Lavandières :

La commission Environnement travaille sur un projet d'aménagement de l'aire des Lavandières. L'année 2019 verra le lancement des études pour ce projet, avec une concrétisation des travaux l'année prochaine.

Ces travaux peuvent bouleverser parfois notre quotidien et bousculer nos habitudes de circulation. Ils sont malgré tout nécessaires pour améliorer notre cadre de vie, favoriser nos cheminements et permettre le développement de la commune. Ils participent à des missions d'intérêt général au service de tous.

Compte-rendu des séances du Conseil Municipal depuis le dernier bulletin

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2018

Aménagement du bourg

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet des travaux de l'aménagement du secteur église et pôle culturel/garderie dans la continuité de l'aménagement du bourg commencé avec le secteur Mairie. Le Conseil Municipal approuve cet avant-projet et décide de lancer la consultation en procédure adaptée

Place des Meuniers-choix des candidats pour le contrôle technique et la coordination

Le Conseil Municipal approuve le choix de la société SOCOTEC pour le contrôle technique au prix de 2610 euros HT et la société MSB pour la coordination CSPS au prix de 180 euros HT

Tarif chenil

Le Conseil Municipal réévalue les tarifs de la fourrière communale comme suit :
Forfait : 35 euros plus 23 euros par nuit de présence

Création régie recettes de locations communales

Le Conseil Municipal décide de procéder à la création d'une régie pour l'encaissement des locations communales des salles et gites ainsi que pour la fourrière communale. Les moyens de perception sont en numéraire ou par chèque.

Aide exceptionnelle pour la « halte aux fripons »

Le Conseil Municipal décide verser une aide exceptionnelle de 5000€ à la garderie « la halte aux fripons » à la demande de cette association suite aux difficultés financières rencontrées

Médiation préalable – expérimentation du processus de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Contrat Enfance Jeunesse – versement à la « Halte aux fripons »

Dans le cadre de la convention contrat enfance jeunesse, la commune doit reverser à l'association la halte aux fripons le montant de la subvention versée par la Caisse d'allocations familiales.

Vu la notification de paiement de la CAF d'un montant de 19 038.56 € au titre de la prestation de service Contrat enfance jeunesse pour le module jeunesse, Le Conseil Municipal décide de reverser à l'association « Halte aux fripons » la somme de 19 038.56 € correspondant à l'intégralité de la subvention de la CAF.

Evaluation des charges transférées - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée le 18 janvier 2017 au sein des municipalités composant la Communauté de communes Vendée Grand Littoral pour évaluer les charges transférées entre l'EPCI et ses Communes membres en vue de déterminer les attributions de compensation fiscales à leur reverser.

Un rapport finalise les réflexions de la CLECT et établit le montant des charges transférées.

Le Conseil Municipal approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 6 septembre 2018.

Taxe d'aménagement 2019

la taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) de fixer le taux de 3.2 % sur l'ensemble du territoire communal .
- 2) de reconduire les exonérations déjà prises en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme.

Demande de garantie Vendée logement

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 551 363.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 84797 constitué de 4 lignes du prêt. Cette garantie vient en complément de la garantie apportée par le Conseil Départemental à hauteur de 70%.

Remise en état cimetière – devis 1ère tranche

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société ROC ECLERC dont le montant s'élève à 11 125 € HT soit 13 350 € TTC pour les travaux de remise en état des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal.

Bail professionnel pour installation podologue

Le Conseil Municipal décide :

- De conclure un bail à usage professionnel – profession libérale podologue – pour une durée de 6 ans à compter du 01.12.2018.
- De fixer à 300€ le montant du loyer mensuel Hors Charges, dans la partie vacante de la maison du Patrioine d'une superficie de 30 m² .

Validation du choix du concessionnaire pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif

Après communication du rapport final de la commission d'ouverture des plis auprès de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal :

- **ARTICLE 1** : CONFIE la gestion du service public d'assainissement collectif de la commune à la Société SAUR, en qualité de concessionnaire.
- **ARTICLE 2** : APPROUVE le projet de contrat de concession, ses annexes, et son économie générale.
- **ARTICLE 3** : APPROUVE le règlement de service.

Avenant n°1 au marché de restructuration d'assainissement du centre bourg – Lot 1 Assainissement

Le Conseil Municipal décide d'adopter l'avenant n°1 du lot 1 Assainissement pour la restructuration du réseau d'assainissement du centre bourg à savoir :

- le dévoiement du réseau d'eaux pluviales rue des lavandières pour un montant total de 4189.60 € HT soit 5027.52 € TTC
- le drainage de l'église pour un montant total de 20 400 € HT soit 24 480€ TTC
- Soit un total de 24 589.60 € HT, 29 507.72 € TTC.

Recensement voirie communale DGF 2019

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) donne lieu à un recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal acte la longueur de la voirie qui s'étend au 1er janvier 2018 à 42,245 kilomètres + 280 mètres linéaires du lotissement les portes de Beauséjour, soit 42,525 kilomètres.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'aménagement de la voie de desserte de la zone 1AUL

Madame La Maire propose que la commune engage la réalisation de la 1ère phase d'aménagement de la zone 1AUL destinée à l'implantation d'équipements publics de sports, de loisirs et d'activités socio-culturelles au Sud-Ouest du Centre-Bourg.

Elle propose de confier à l'Agence de Services aux Collectivités locales, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation de cette 1ère phase portant sur les travaux d'aménagement de la voie de desserte de la zone 1AUL et de ses ouvrages annexes (carrefour d'accès sur RD, ouvrages d'assainissement, bassin de régulation des eaux pluviales, réseaux divers, éclairage public, espaces verts,...).

Le coût prévisionnel de cette 1ère phase est estimé à 650 000 € HT y compris réseaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYDEV, d'ENEDIS et de VENDEE EAU. Ce coût prévisionnel sera revu à l'issue des études de Projet de cette 1ère phase.

Le Conseil Municipal :

Donne un avis favorable à ce projet et autorise Madame la Maire à signer le contrat d'assistance avec l'Agence de Service aux Collectivités Locales.

Marché d'assurance : autorisation de signer les marchés

L'analyse des offres pour les marchés d'assurances de la commune a été effectuée par le cabinet Delta consultant SAS. Au vu de cette analyse et au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir Valeur technique 60 points et Tarification 40 points, le Conseil Municipal décide que soit retenue les sociétés d'assurance suivantes :

Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes

GROUPAMA : 2 949.60 €

Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes

GROUPAMA : 1 200.00 €

Lot 3 – Protection juridique et risques annexes

GROUPAMA : 474.19 €

Lot 4 – Assurance véhicules à moteur et risques.

SMACL : 2 330.10 €

TOTAL BUDGET ANNUEL 2019 : 6 953.89 € (-28% par rapport à 2018)

SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

CONTRAT DE RURALITE – Demande de subvention 2019 pour l'aménagement du bourg

Après un premier dossier déposé en 2018 et demeuré sans effet, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de l'État au titre du contrat de ruralité (DSIL ou DETR 2019) avec un taux de participation de 30 % pour l'opération d'aménagement du bourg, dont le montant total s'élève à 846 618.77 euros HT.

SYDEV –aménagement du bourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable aux prestations techniques et financières relatives aux travaux d'éclairage qui accompagnent des travaux concernant l'aménagement du bourg, école publique dont le montant s'élève à 34 925 €.

Travaux d'Elagage-débroussaillage

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis d'élagage et débroussaillage pour l'entretien des routes communales soit 42 kilomètres.

Il est décidé d'adopter le devis de la SARL PROUTEAU Frères pour un montant total de 5460 € HT soit 6552 € TTC.

Révision du PLU : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée

Madame La Maire rappelle les objectifs de cette révision, à savoir :

-Renforcer l'activité agricole sur la commune de GROSBREUIL.

-Favoriser le développement de l'agritourisme et la diversification agricole.

-Développer les circuits courts alimentaires.

Le Conseil Municipal :

Tire le bilan de la concertation, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2018, et Arrête le projet de révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme de GROSBREUIL.

Place des Meuniers : construction commerces et parking

Madame La Maire présente le plan de masse de l'avant projet et explique que le projet prévoit 596 m² de terrain dédié à la construction de commerces, 2 624 m² dédiés au parking public (équivalent de 64 places), 1 998 m² dédiés aux espaces publics piétons (parvis sécurisé) et 2 418 m² de surface de terrain cessible pour la construction de 8 logements (6 T3 intermédiaires et 2 T2 accolés) ainsi que 246 m² de terrain cessible pour 8 places de parking dédiés aux logements.

Le Conseil Municipal valide le plan de masse de l'avant-projet présenté et les surfaces dédiées à la destination des constructions ainsi que le choix des façades en couleur et le type de toiture, toit plat.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT a pour rôle d'évaluer les charges transférées lors des transferts de compétences

L'évaluation des charges transférées permet de garantir la neutralité financière du transfert de compétence et l'équilibre financier pour les communes et la communauté : les communes donnent à l'EPCI les moyens d'exercer

les compétences qu'elles transfèrent, à la hauteur des dépenses constatées l'année ou les années précédant le transfert.

Le Conseil Municipal approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 14 décembre 2018.

Avenant n°1 - Convention balayage

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 à la convention service commun de balayage voirie fixant les tarifs du service de balayage pour 2019 à 17€TTC/km à compter du 01/01/2019.

Convention de télétransmissions des actes réglementaires, budgétaires et de commande publique

La réforme du droit de la commande publique, entrée en vigueur en 2016, fixe aux collectivités, l'objectif d'une complète dématérialisation des procédures de passation des marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 € HT.

Dans ce cadre, l'application « Actes » existante permet la télétransmission des actes de commande publique.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de GROSBREUIL pour la télétransmission des actes réglementaires, budgétaires et de commande publique.

Demande de financement la Halte aux fripons

L'association demande, au titre de l'exercice 2019, une aide à la Commune de 15 000 € afin de répondre à ses besoins et de se conformer à la réglementation concernant l'encadrement

Le Conseil Municipal décide :

- De verser à l'association la Halte aux fripons une subvention de 15 000 € pour répondre à ses difficultés financières.

- De fixer le versement en deux fois : un versement de 7500 € après le vote du budget en avril 2019 et un versement de 7500 € en septembre 2019.

Convention cadre pour l'intervention du service communautaire de commande publique

Le service communautaire de Commande Publique est ponctuellement sollicité par des communes du territoire pour un appui juridique sur des consultations et procédures. En effet, les communes et notamment les moins peuplées d'entre elles, ne disposent pas toujours, sur le plan administratif, du temps et des moyens humains pour des procédures qui deviennent de plus en plus complexes. Ce soutien juridique permet donc de sécuriser les approches communales en mutualisant l'expertise développée au sein de la Communauté.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition du service communautaire de commande publique pour une durée d'un an renouvelable avec un coût d'intervention de 35 euros TTC/ heure de travail.

Communes	Charges nettes 2017 = évaluation des charges transférées/an	Évaluation des charges transférées liées à l'année 2018 (prorata)
Angles	2 175	725
Avrillé	2 470	823
Curzon	2 100	140
Grosbreuil	1 953	208
Jard sur Mer	545	364
La Boissière des Landes	1 481	494
La Jonchère	494	165
Le Bernard	2 610	870
Le Champ Saint Père	2 632	276
Le Givre	850	283
Longeville sur Mer	2 367	260
Moutiers les Mauxfaits	4 275	313
Poiroux	1 463	488
St Avaugourd des Landes	1 746	582
St Benoist sur Mer	419	140
St Cyr en Talmondaïs	200	67
St Hilaire la Forêt	1 083	361
St Vincent sur Graon	1 000	333
St Vincent sur Jard	2 827	942
Talmont St Hilaire	16 032	2 672
Total	48 722	9 778

Assainissement : Mise en séparatif rues Commerce Artisans et Lingères

Le Conseil Municipal autorise le lancement de la consultation, conformément aux règles de la commande publique, pour les travaux de restructuration d'assainissement pour les rues du Commerce, de l'Artisan et des Lingères.

Contrat de maîtrise d'œuvre restructuration assainissement

Le Conseil Municipal approuve le contrat de maîtrise d'œuvre de la société BEJI pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement des rues de l'artisan, du commerce et des lingères pour un montant total de 4 450 € HT.

Convention d'honoraires - lotissement la Garenne

Le Conseil Municipal approuve la convention d'honoraires de la SEARL GARCIA-GUYAU pour l'aménagement d'un lotissement La Garenne pour un montant total de 6195 € HT soit 7434 € TTC.

Convention assistance assainissement du Département

Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre le Conseil Départemental de la Vendée et la Commune pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement pour les années 2019 à 2021 dont le coût prévisionnel pour les visites et analyses de la lagune naturelle route de la Martinière s'élève à 802.90 € TTC pour l'année 2019.

Plateau sportif : lancement de la consultation

Le Conseil Municipal autorise le lancement de la consultation pour l'implantation d'un plateau sportif près de la salle de sport.

Convention Activ'Jeun 2019

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la convention ACTIV'JEUN entre les communes de GROSBREUIL et de TALMONT SAINT HILAIRE pour l'organisation des animations auprès des jeunes de 11 à 17 ans regroupées sous la dénomination « ACTIV'JEUN » pour l'année 2019.

SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Convention Vendée eau pour la facturation redevance assainissement et modalités de facturation

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec Vendée eau pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers.

Le Conseil Municipal approuve la convention avec Vendée eau pour la facturation de la redevance d'assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers.

Et prévoit les modalités de facturation suivantes :

- choix du volume annuel correspondant au plus grand des volumes
- Pas d'application du dispositif complémentaire tarif fuite en dehors de la loi Warsmann collectif.

Devis gites volets roulants et ouvertures

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au devis de la SARL Damien MICHENAUD

correspondant au changement des volets battants et ouvertures des gites communaux pour un montant total de 13 985.02 € HT soit 16 782.02 € TTC.



1- LE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif de l'exercice 2018 et le compte de gestion du Receveur Municipal qui présentent à l'identique :

Section de fonctionnement

Dépense : 1 097 311.23 E

Recette : 1 456 086.21 E

Soit un excédent de fonctionnement

De clôture de 358 774.98 E

Section d'investissement

Dépense : 811 152.03 E

Recette : 1 602 335.29 E

Soit un excédent d'investissement

de clôture de 791 183. 26 E

Il affecte la totalité des excédents des deux budgets, soit la somme de **1 149 958. 24€** au budget recettes d'investissement.

L'excédent de fonctionnement diminue en raison de l'absence de ressources et produits exceptionnels qui avaient boosté le résultat de l'année précédente. Il révèle la maîtrise au quotidien des dépenses. Grosbreuil dispose de recettes inférieures aux communes de la même strate. Il tire un résultat correct du fait de dépenses également inférieures parce qu'elles sont maîtrisées. La Capacité d'Autofinancement Nette (après remboursement du capital des emprunts) s'élève à **266 000 euros**. L'excédent d'investissement résulte de projets budgétés sur l'exercice 2018 qui ne seront réalisés que dans les mois à venir. Les travaux rue de Bretagne et l'aménagement du bourg, dans sa première phase, autour de la mairie, sont payés sur 2018.

Les ratios d'endettement continuent de s'améliorer en l'absence de nouveaux emprunts :

- capacité de désendettement : 2.4 années

Perspectives et orientations financières

Les dotations de l'état : sur l'exercice 2018, l'ensemble de ces trois dotations continue de se redresser légèrement. Sur l'année 2019, ces dotations évolueraient dans les mêmes proportions.

Les principales dotations	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	248	264	236	200	189	190
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	59	64	79	92	112	122
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	57	63	69	70	63	56
TOTAL	364	391	384	362	364	368

La fiscalité : légère hausse de 0.5 % en raison de l'importance des projets en cours. Ces taux étaient restés inchangés depuis 2013.

Taux appliqués	en 2018	en 2019
Taxe d'habitation	23.18 %	23.30%
Taxe foncière bâtie	10.65 %	10.70 %
Taxe foncière non bâtie	34.16 %	34.33%

Les priorités du budget 2019

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de la Commune pour 2019 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépense : 1 443 260.00 E

Recette : 1 443 260.00 E

Section d'investissement

Dépense : 2 269 840.87 E

Recette : 2 269 840.87 E

Le budget fonctionnement est marqué cette année par une dépense exceptionnelle, à savoir, la prime d'éviction qui accompagne l'acquisition des terrains de la zone de loisirs. Sans cette charge exceptionnelle, l'excédent de fonctionnement ressortirait à **223 942.00 euros**, donc légèrement supérieur à l'année précédente. Le budget investissement s'appuie sur les bons indicateurs financiers pour réaliser les projets à l'étude.

Les ressources résultent :

- de l'épargne cumulée en 2018 : 1 149 958,24 euros

- de la TVA et taxes d'aménagement : 55 000 euros

- des subventions estimées et notifiées : 463 940.63 euros

- des opérations d'ordre : 25 000 euros
- de l'estimation du résultat de fonctionnement 2019 : 73 942.00 euros
- de l'emprunt : 500 000 euros si nécessaire suivant le calendrier des travaux

Les dépenses enregistrent :

- les petits investissements en matériel, mobilier, voirie
- les frais d'étude notamment de l'aménagement du bourg autour de l'église et pôle culturel ainsi que les rues adjacentes. S'y ajoutent les frais pour les travaux de l'église et l'aménagement de l'aire des Lavandières.
- l'aménagement même du bourg comme évoqué ci-dessous estimé à 563 982.00 euros
- l'acquisition de terrains dont ceux de la zone de loisirs.
- L'aménagement de la zone de loisirs et des commerces place des Meuniers à réaliser sur plusieurs années.

2- LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif de l'exercice 2018 et le compte de gestion du Receveur Municipal qui présentent à l'identique :

Section de fonctionnement

Dépense : 38 888.71 E
Recette : 72 036.37 E
Soit un excédent de fonctionnement
De clôture de 33 147.66 E

Section d'investissement

Dépense : 276 259.34 E
Recette : 419 792.86 E
Soit un excédent d'investissement
de clôture de 143 533.52 E

Il affecte le résultat cumulé de 176 681.18 euros pour le financement de la section investissement.

Le budget 2019 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépense : 75 000.00 E
Recette : 75 000.00 E

Section d'investissement

Dépense : 368 181.18 E
Recette : 368 181.18 E

En 2019, ce budget récupère le solde des subventions versé par l'Agence de l'eau. La trésorerie est donc suffisante pour réaliser les travaux plus spécialement de la mise en séparatif du réseau rue des Lingères et rue de l'Artisan.

3 -LE BUDGET GÎTES

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif de l'exercice 2018 et le compte de gestion du Receveur Municipal qui présentent à l'identique :

Section de fonctionnement

Dépense : 6 747.32 E
Recette : 21 461.54 E
Soit un excédent de fonctionnement
De clôture de 14 714.22 E

Section d'investissement

Dépense : 1 946.54 E
Recette : 13 731 87 E
Soit un excédent d'investissement
de clôture de 11 785.33 E

Le choix judicieux de faire classer le grand gîte par GITES DE France en trois épis et de lui en confier également la commercialisation a fait encore progresser les locations de 17%.

Le résultat cumulé de 26 499.55 euros est affecté de la façon suivante :
7714.22 euros à la section investissement.
7000.00 euros à la section fonctionnement

Le budget 2019 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépense : 27 000.00 E
Recette : 27 000.00 E

Section d'investissement

Dépense : 21 599.55 E
Recette : 21 599.55 E

Ce budget permet d'entretenir les bâtiments. Le changement des ouvertures et volets est programmé pour cette année. Economie d'énergie, sécurité et confort des touristes guident notre réflexion et nos choix. En résumé, ces trois budgets présentent une situation saine et facilitent la réalisation des investissements indispensables à la vie des habitants et au développement harmonieux de GROSBREUIL.

Familles rurales



Gym-Yoga
PORTES OUVERTES

Découverte
Essayez gratuitement nos activités

Samedi 11 mai 2019
de 9h30 à 12h30

Salle Omnisports de Grosbreuil
9h30 Gym détente
10h30 Cap'Out
11h30 Yoga

Familles rurales
Vivre mieux !
Association de Grosbreuil

Renseignements au 06.29.07.55.99
famillesrurales.grosbreuil@gmail.com

Plateforme de compostage

* **TROC'PLANTS** *
* **LE SAMEDI 4 MAI** *
* **DE 10H À 12H** *

Venez échanger vos
plants de légumes,
fleurs, fruits,
vos graines...

Où ?
A la plateforme
de compostage
de Grosbreuil

Connaissez-vous l'association ?

Vous avez besoin de compost pour vos jardins et plantes d'appartement, vous voulez réduire le volume de vos poubelles (-30 %), échanger avec des jardiniers amateurs... Venez vous inscrire et déposez vos déchets de cuisine et déchets verts tous les samedis de 10h à 12h.

Je travaille
pour vous !



Médiathèque « À livres ouverts »

Comme pour 2018, 2019 sera une année riche en événements à la Médiathèque.

En mars, le Conseil Municipal des Enfants et les bénévoles ont organisé, à la bibliothèque, une soirée pyjama qui a réuni une trentaine d'élèves de CM1/CM2 des écoles de Grosbreuil autour d'un Escape Game. Les énigmes proposées étaient cachées dans les livres. Ce succès a boosté l'équipe qui ne compte pas s'arrêter en si bon chemin puisque dès le 18 avril, est organisée une soirée Ados avec au programme : rencontre et échanges avec une jeune auteure, Coline DEVE, jeux de société, jeux de rôle et dégustation de pizzas. Et puis, comme tous les ans, les Voyageurs du soir vous emmèneront, le vendredi 14 juin à partir de 20 heures, à travers les rues de Grosbreuil au rythme de lettres d'amour d'hier et d'aujourd'hui.

L'équipe de bénévoles participe à la programmation « LES CHA-PITRES NATURE » de Vendée Grand Littoral : de nombreuses actions communautaires : conférences, spectacles, expositions, ateliers créatifs, découverte nature.....sont organisés au cours du mois de Juin.

A Grosbreuil :

- **Une expo** à la Médiathèque du 31 mai au 13 Juin : « Les bonnes pratiques au jardin »
- **Une Conférence** des Jardins de Corinne le jeudi 6 Juin de 20h00-21h30 à la Salle des Associations au Pôle Culturel
- **Un Spectacle** nocturne « LODIE » vendredi 21 Juin à 11h00 à la Médiathèque.

Toujours plus de nouveautés à la Médiathèque : romans ados, romans jeunes, BD ados, BD et albums pour les enfants, romans adultes... Retrouvez toutes les informations sur le site de la bibliothèque : <https://bibliogrosbreuil.wixsite.com/biblio> Et pour les adhérents sur l'habituelle newsletter. Nous vous rappelons que depuis janvier, l'équipe de Bénévoles tient une permanence supplémentaire le mercredi après-midi de 16 à 18 heures.

Les Horaires d'ouverture de la Médiathèque :

Lundi et Mercredi : 16h -18h

Jeudi : 9h - 11h

Samedi : 10h -12h



Les Voyageurs du Soir

Cette année, voyageons ensemble dans les rues de Grosbreuil !

Vendredi 14 juin 2019 à 20h

La correspondance amoureuse d'hier et d'aujourd'hui...

(rendez-vous à la bibliothèque, point de départ de notre promenade contée)

Gratuit

VENDÉE LE DÉPARTEMENT

MÉDIATHÈQUE DE GROSBREUIL

Grosbreuil hier et aujourd'hui

Au cours de l'Assemblée Générale du 29 mars 2019, le bilan des activités de 2018 de l'Association et sa situation financière ont été présentés.

Le Président a rappelé les aménagements réalisés (toilettes de la classe 1950, cave) et présenté le programme des aménagements prévus ou en cours pour 2019 : construction du puits dans la cour et d'un espace étable/écurie dans le préau, notamment.

Le Conseil d'Administration élu le 29 mars est ainsi composé : Jean PIGNE Président, Jean-Claude BAREIL Vice Président, Joël GABORIT Secrétaire, Dominique BIRON Trésorier, Geneviève RABILLER autre membre. (Le Président informe l'assemblée que Patrice BRUNET, vice-président, n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat et il le remercie pour sa participation depuis la création de l'association)

Les activités et les animations suivantes vous sont proposées au printemps/été 2019

• **Samedi 22 juin 2019** : dans le cadre des Journées du Petit Patrimoine, à la Maison du Patrimoine : à 10h, Dictée à la plume et problème du Certificat d'Etudes dans la classe « 1950 » ; et de 10h à 12h et de 14h à 16h Visite de la Maison du Patrimoine et des locaux aménagés

• **Samedi 13 juillet 2019** : à 10h, à la Maison du Patrimoine : Matinée « Dictée à la plume » dans la classe « 1950 » et, à partir de 20h, Soirée « Galettes de Blé noir/Confiture »

• **Dimanche 14 juillet 2019** : à partir de 19h, Place de la Poste près de la Maison du Patrimoine : Bal Populaire avec bar et restauration sur place

• **Samedi 17 août 2019** : à partir de 8h, dans le centre-bourg : Vide-Grenier/Brocante, avec bar et restauration sur place

• **Samedi 24 août 2019** : à 10h, à la Maison du Patrimoine : Matinée « Problème du Certificat d'Etudes », dans la classe « 1950 »

• **En juillet et en Août 2019** : chaque Jeudi de 10h à 12h et chaque dimanche de 16h à 18h : Visite de la Maison du Patrimoine et des locaux aménagés

Renseignements :

Jean PIGNÉ : 07 81 42 98 98 / jeanpigne@fre.fr
Joël GABORIT : 02 51 22 62 61 / joel_gaborit@orange.fr

Nous remercions vivement toutes les personnes, de Grosbreuil et des communes alentours, qui mettent à la disposition de l'Association du matériel, des livres, des cahiers d'écoliers pour compléter nos expositions et nous renouvelons notre avis de recherche concernant des objets, du matériel, des photos.

Rejoignez-nous si la sauvegarde la mise en valeur du patrimoine et de la mémoire collective de GROSBREUIL et de ses habitants vous intéresse !



A.R.C.E.

présente

ESUI'night

soirée TAPAS

samedi 1^{er} juin 2019
à partir de 19h30.

Spectacle équestre

Musique avec

Tapas

Souricat

Swing in' Roll

Infos: 06 89 28 06 65

1424 Route de Nieu - La Rivière 85440 GROSBREUIL

Organisation: A.R.C.E.

Réservation uniquement à: www.ecuries-artpaillage.com/spectacles

Soirée spectacle et tapas 32€

Soirée spectacle 15€

Soirée tapas 10€

Fête du club

le dimanche 30 juin 2019

à partir de 11h Les artpaillages ont du talent

Nombres préparés et présentés par les cavaliers des Ecuries d'Artpaillage, jugés par les professionnels du spectacle.

Course de 11h à 19h

Tai

Situation à 10 minutes des Sables d'Olonne, 20 minutes de La Roche-sur-Yon

GRATUIT

Au sein du manège couvert, 250 places assises en tribunes

Promenade à poney

Initiation pour tous au tir à l'arc par les Archers de Grosbreuil

Restauration sur place

Tirage de la tombola annuelle

Infos: 06 89 28 06 65

1424 Route de Nieu - La Rivière 85440 GROSBREUIL

Organisation: A.R.C.E.

www.ecuries-artpaillage.com

Spectacle d'Art équestre

En 1^{er} et mis en scène par Jacques Ravéleau Duparc

Le trésor d'Antarès

Les 4 chevaux de feu

Tous les mercredis et jeudis du 17 juillet au 29 août 2019 à 20h30.

Restauration sur place

Infos: 06 89 28 06 65

www.ecuries-artpaillage.com

1424 Route de Nieu - La Rivière - 85440 GROSBREUIL

INFOS CIRCULATION **DIMANCHE 16 JUIN 2019**

GROSBREUIL

ACCÈS NIEUL-LE-DOLENT VIA TALMONT ST-HILAIRE
ACCÈS STE-FOY VIA D36 DIRECTION OLNNE-SUR-MER
JUSQU'À TOURNEBIDE
ACCÈS LA CHAPELLE ACHARD VIA D36
DIRECTION OLNNE-SUR-MER PUIS D160

DE 10h45 À 15h00

IRONMAN
70.3 LES SABLES D'OLNNE
VENDÉE FRANCE

Nouveaux services et entreprises

Pédicure Podologue : Me Caroline PROTE
Pédicure-podologue D.E 2009 INP (institut national de podologie) PARIS 1

Prestations :

- Soins de pédicurie
- Bilan postural et podal
- Semelles orthopédiques de posture et biomécaniques.

Sur rdv par téléphone ou sur Doctolib.fr
2 bis rue du moulin 85440 Grosbreuil
Téléphone: 02.51.96.69.42

Conseillère en Immobilier IAD France
Carine HOYAUX
06 63 94 85 77
carine.hoyaux@adfrance.fr

COMMERCE AMBULANT
MY PIZZA

Christophe GUICHARD
Place des Meuniers
Le mercredi de 17h30 à 21h00
06 33 53 67 69

Boucherie DUTILH
Boucherie, charcuterie, traiteur
Place des Meuniers
Le vendredi de 9h00 à 12h30
dutilh.boucherie@laposte.net

École Saint Louis

La Rando
VTT & Pédestre
des p'tits Louis

Départ : 7h30 - 10h

Dimanche 5 Mai
Grosbreuil

TARIFS Enfant / 3 €
VTT / 6 € - Pédestre / 5 €

VTT 3 circuits
32, 43 et 59 km

Pédestre 2 circuits
10 et 21 km

Prestations pour tous les participants

- Café et brioche au départ
- Ravitaillements sur les circuits
- Sandwich, grillades et boisson à l'arrivée

15 juin : kermesse de l'école à partir de 15h avec repas et soirée dansante.

Regroupement
Ecole Saint-Louis
3 rue des Lauriers

Impression Officielle - 2018/2019

École La Rivière aux Enfants

Date à retenir :

SUPER LOTO : le 18 mai 2019 à 20H (ouverture des portes à 18H30) organisé par l'Amicale Laïque de GROSBREUIL à STE FOY. Animé par Christian. Réservation conseillée.

Contact : lamicale.grosbreuil@gmail.com
02 51 31 56 23 (Elodie)

La kermesse : le 29 juin de 14H à 20H à l'école « la rivière aux enfants », rue de la Rivière.

Déroulé : jeux, spectacle, bar, tombola, barbe à papa, château gonflable, pêche à la ligne, maquillage ...

Organisée par l'amicale laïque la rivière aux enfants

- Porte ouverte : possibilité de visiter les classes de 14h30 à 15h30.
- Spectacle des enfants à partir de 16h.

Amicale la rivière aux enfants

Coordonnées de la présidente : Rachel Konaszewski : 06 29 67 46 64.